RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00357
Numéro SIREN : 520 205 345
Nom ou dénomination : AD PROPRETE

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2015 sous le numéro de dépôt 4327

SARL UNIPERSONNELLE AD PROPRETE EN DISSOLUTION

LA TEURLIERE

44440 TEILLE

CAPITAL SOCIAL 1000 EUROS

RCS DE NANTES : 52020534500017

Déposé au Greffe
le 16 AVR. 2015
sous le N° 4327
RCS N° 10 B 357

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la clôture de la liquidation

Le 16/02/15 **à 9h00 l'associé unique Delanou Angelique s'est réuni au siège social à la teurlière 44440 teille en assemblée générale ordinaire.**

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance

Est présent :

Delanou Angelique PROPRIETAIRE DE 100% des parts sociales

Soit au total de 100% des parts sociales représentants l'ensemble des parts sociales

L'assemblée est présidée par madame Delanou Angelique, gérante

Le président dépose sur le bureau :

Le rapport de la liquidation

Les comptes de la liquidation arrêté au 31.10.14

Les textes des résolutions proposées

Il déclare que ces même pièces ont été mise à la disposition de l'associé unique plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'il a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte

AD

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

Examen des comptes définitifs de la liquidation arrêté au...31/10/14.

Affectation des résultats

Quitus au liquidateur

Le président précise que tous les documents nécessaires à l'information de l'associé unique lui a été communiqué dans les conditions prévus par les textes règlementaires et les statuts ; l'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnait la validité de la convocation.

Le président mets donc aux voix les résolutions suivantes a l'ordre du jour

Première résolution

L'assemblée de l'associé unique , après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation après avoir pris connaissances des comptes définitifs arrêté le ..31/10/14..., présentant un résultat bénéficiaire d'un montant

de 27,12. Euros approuvé lesdits comptes

Cette résolutions est adopté à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique constate l'absence, tant actif soumis a partage que de boni de liquidation et décide qu'il n'y aura pas lieu de remboursement ou répartition

Cette résolution est adoptée a l'unanimité

AD

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au liquidateur pour sa gestion et décharge de son mandat à compter du 16/02/15

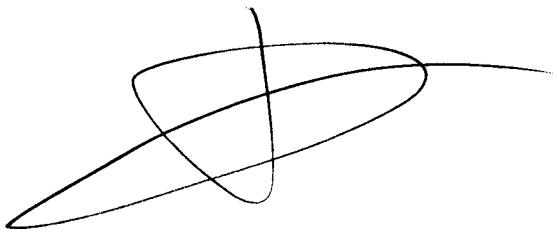
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'assemblée donne pouvoir à Mme Delanou Angelique pour effectuer la demande de radiation de la société du registre des commerces et des sociétés et à accomplir les formalités publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé , et personne ne demandant plus la parole , le président déclare la séance levé à 9h45

Le liquidateur Delanou Angelique



AD